



Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique



Gestion financière des projets

Depuis sa création, l'ANPR a développé un métier de gestion financière des projets internationaux. Jouissant d'une autonomie administrative et financière, l'ANPR a été en mesure d'assurer la gestion financière de plus de 80 projets de différents programmes et bailleurs de fonds : Tempus, Erasmus+, FP7, H2020, IEVP, USAID, EuropeAid, QNRF, Coopération transfrontalière, Coopération bilatérale et multilatérale avec les USA, la Suisse, des pays arabes, etc.

En vue d'aider les institutions tunisiennes impliquées dans les projets collaboratifs de R&I à gérer leurs parts budgétaires et à mettre en œuvre leurs activités, et après signature de la convention de la gestion financière, l'ANPR est responsable de la gestion du :



Dossier financier

- ✓ Gestion de la part budgétaire de l'institution tunisienne conformément aux exigences contractuelles avec le bailleur de fond et la législation tunisienne,
- ✓ Règlement de toutes les dépenses encourues dans les meilleurs délais,
- ✓ Mise à disposition de la situation financière actualisée du projet : virements, dépenses réglées par rubrique, solde bancaire, etc.
- ✓ Etablissement des rapports financiers, à la demande du coordinateur du projet,
- ✓ Facturation des frais de gestion de l'ANPR.



Dossier fiscal

- ✓ Soumission de la demande d'exonération de la TVA,
- ✓ Renouvellement annuel de l'autorisation d'exonération de la TVA,
- ✓ Renouvellement périodique des bons de commandes,
- ✓ Déclaration trimestrielle des bons de commandes émis et réglés.



Dossier bancaire

- ✓ Ouverture d'un compte professionnel en devises et/ou un compte en dinars pour chaque projet selon les exigences de l'institution,
- ✓ Suivi des mouvements bancaires.



Dossier des ressources humaines

- ✓ Réception et vérification des contrats de prestation de services et des pièces demandées